

# LA GESTION DES DÉCHETS

## Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux. Ce sont les débris de verre ou de vaisselle, cendres froides, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers. Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs à ordures ménagères.

## Colonne à verres

Le tri du verre s'effectue grâce à des colonnes implantées dans divers lieux du village.

## Collecte des encombrants

Chaque 1er lundi du mois, la commune de LA REDORTE assure mensuellement la collecte des encombrants (solides et déchets verts) pour les personnes qui n'ont pas de véhicules pour déposer les encombrants en déchèterie. Ce service est entièrement gratuit. Pour la collecte de vos encombrants, il est impératif de s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie (04.68.27.80.80) et de déposer vos encombrants sur la voie publique la veille du ramassage.

## Les déjections canines

Les déjections font l'objet de plaintes de plus en plus fréquentes et altèrent la qualité de vie des redortais. C'est pourquoi, attentive aux doléances, la municipalité, qui a fait de la propreté une priorité, se mobilise pour faire face à cette nuisance au quotidien. Afin de lutter activement contre le problème des déjections canines, la commune mise sur le sens civique et la responsabilité de chacun en mettant en œuvre des actions volontaires de sensibilisation. Ainsi, des recharges de 100 sacs sont disponibles, gratuitement, au secrétariat de Mairie pour tous les propriétaires de chiens. Par cette action, la municipalité espère susciter un réflexe citoyen dont chaque redortais bénéficiera en ayant un village plus propre et, ainsi, une meilleure qualité de vie.